

Réutilisation des données publiques et des œuvres gérées par les établissements patrimoniaux de la Ville de Toulouse - Modification de la délibération n° 27.3 du 23 juin 2017

Culture - Archives municipales
18-0782

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 23 juin 2017, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser les utilisateurs à partager, modifier et utiliser librement les informations publiques et les œuvres dont la mairie détient les droits à titre exclusif, ainsi que les bases de données, tout en maintenant ces mêmes libertés pour les tiers, sous réserve de mentionner la source de l'information.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de substituer, dans les mentions de provenance, que les utilisateurs doivent faire figurer, l'expression « Mairie de Toulouse » à « Ville de Toulouse ».

Je vous demanderais, Mesdames, Messieurs, si tel était votre avis, de bien vouloir adopter les règles de réutilisation et les choix de licences dans les termes suivants :

Article unique : Le Conseil Municipal approuve la modification de l'expression « Ville de Toulouse » par « Mairie de Toulouse » pour les mentions afférentes aux documents et données auxquels s'applique la délibération n° 27.3 du 23 juin 2017 portant sur la réutilisation des données publiques et des œuvres gérées par les établissements patrimoniaux de la mairie de Toulouse.

Délibération du Conseil Municipal
publiée par affichage en Mairie le 12/12/2018
reçue à la Préfecture le 12/12/2018
publiée au RAA le

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTÉES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,**

Pour le Maire,

Le Conseiller Délégué

Jean-Louis REULAND

Séance du vendredi 07 décembre 2018

24.1 – Réutilisation des données publiques et des œuvres gérées par les établissements patrimoniaux de la Ville de Toulouse - Modification de la délibération n° 27.3 du 23 juin 2017 - 18-0782

Culture - Archives municipales - -

105

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 novembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

- **Présents :** Jean-Luc MOUDENC Maire, Président

Jean-Michel LATTES, Laurence ARRIBAGE, Daniel ROUGE, Marion LALANE de LAUBADERE, Sacha BRIAND, Annette LAIGNEAU, Francis GRASS, Ollivier ARSAC, Laurence KATZENMAYER, François CHOLLET, Jean-Jacques BOLZAN, Hélène COSTES-DANDURAND, Djillali LAHIANI, Marie-Jeanne FOUQUE, Franck BIASOTTO, Françoise RONCATO, Marthe MARTI, Pierre TRAUTMANN, Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, Christophe ALVES, Marie-Pierre CHAUMETTE, Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Bertrand SERP, Christine ESCOULAN, Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, Roger ATSARIAS, Marie DEQUE, Ghislaine DELMOND, Nicole MIQUEL-BELAUD, Brigitte MICOULEAU, Aviv ZONABEND, Martine SUSSET, Catherine BLANC, Elisabeth TOUTUT-PICARD, Jean-Louis REULAND, Jean-Luc LAGLEIZE, Jean-Claude DARDELET, Florie LACROIX, Henri de LAGOUTINE, Jean-Baptiste de SCORRAILLE, Laurent LESGOURGUES, Evelyne NGBANDA OTTO, Samir HAJIJE, Frédéric BRASILES, Romuald PAGNUCCO, Julie ESCUDIER, Dorothée NAON, Sophia BELKACEM - GONZALEZ DE CANALES, Emilion ESNAULT, Maxime BOYER, Pierre COHEN, Martine CROQUETTE, Gisèle VERNIOL, Monique DURRIEU, Claude TOUCHEFEU, Joël CARREIRAS, Michèle BLEUSE, Pierre LACAZE, François BRIANÇON, Isabelle HARDY, Régis GODEC, Cécile RAMOS, Antoine MAURICE, Romain CUJIVES, Jean-Marc BARES-CRESCENCE

- **Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :**

Charlotte BOUDARD a donné pouvoir à Dorothée NAON, Vincentella de COMARMOND a donné pouvoir à Isabelle HARDY

- **Empêchés d'assister temporairement à la séance et ont donné pouvoir :**

Marthe MARTI du dossier 18.1 jusqu'au dossier 32.1 et du dossier 34.1 jusqu'au dossier 35.1, Françoise RONCATO du dossier 5.1 jusqu'au dossier 5.11 et du dossier 33.1 jusqu'au dossier 33.2, Sophia BELKACEM - GONZALEZ DE CANALES du dossier 1.1 jusqu'au dossier 4.1 et du dossier 6.1 jusqu'au dossier 32.1 puis du dossier 34.1 jusqu'au dossier 35.1, Jean-Luc LAGLEIZE à partir du dossier 5.1

- **Empêchés d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir :**

Absents à partir du dossier 1.1 : Pierre COHEN, Martine CROQUETTE, Gisèle VERNIOL, Monique DURRIEU, Claude TOUCHEFEU, Joël CARREIRAS, Pierre LACAZE, François BRIANÇON, Isabelle HARDY, Cécile RAMOS, Romain CUJIVES, Jean-Marc BARES-CRESCENCE.

Secrétaire de séance : Maxime BOYER.

Résultat du vote :

Adopté à l'unanimité